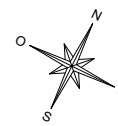


Lot n° : 13
Référence cadastrale : AC n°XX
Surface plancher : 210m²
Echelle : 1/200
Date de publication : 24 septembre 2025

A site plan map of a property, likely a parking lot or industrial area, showing various lots. Lot 1 is highlighted in yellow. The map includes a north arrow pointing towards the top right. The lots are numbered 1 through 10. Lot 1 is a small rectangular lot located on the left side of the map. Lot 2 is a larger rectangular lot located to the right of Lot 1. Lot 3 is a rectangular lot located below Lot 1. Lot 4 is a rectangular lot located to the right of Lot 3. Lot 5 is a rectangular lot located below Lot 3. Lot 6 is a rectangular lot located to the right of Lot 5. Lot 7 is a rectangular lot located below Lot 5. Lot 8 is a rectangular lot located to the right of Lot 7. Lot 9 is a rectangular lot located below Lot 7. Lot 10 is a rectangular lot located to the right of Lot 9. The map also shows a large rectangular area in the center, possibly a building or a large lot, and a smaller rectangular area in the top right corner.



altéame
TERRAINS À VIVRE



AGÉOSE
ÉOMETRE-EXPERT



Tél : 02 35 34 00 66

	: Mur plein		: Bouche à clé
	: Limite matériaux		: Borne incendie
	: Bord de chaussée		: Accés
	: Bordure		: Regard Eaux Usées
	: Bordure + caniveau		: Regard Eaux Pluviales
	: Clôture		: Chambre france télécom
	: Haie		: Signalisation routière
	: Haut de Talus		: Eclairage public
	: Pied de Talus		: Arbres existants
	: Débord de Toit		: Support électrique
	: cote de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)		: Support france télécom
	: courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)		: périmètre d'emprise du permis d'aménager
	: limite du PLUi > Zone Urb / Zone N		: Coffret électrique
	: symbole ouvrage privatif		: Coffret Gaz
	: symbole ouvrage mitoyen		: Grille et avaloir EP
	: limite de propriété		: Compteur eau
	: borne ancienne		: Référence cadastrale
	: borne nouvelle		: application cadastrale

	: Voie mixte en enrobé		: Noues et espaces verts
	: Résine ou béton		: Béton
 5,00m	: Emplacement obligatoire des accès zone non constructible et non close réservée aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé en béton désactivé à la charge de l'acquéreur)		
	: Nombre et position des accès non imposé		
	: Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charge de l'aménageur). (voir PA-8 programme des travaux)		
135,60	: Côte projet		

- : Haie d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs.
(Amelanchier ovalis, Cornus sanguinea, Cornus mas, Euonymus europaeus, Coryllus avellana, Ligustrum vulgare, Viburnum opulus, Syringa vulgaris, Cyttus scoparius)
Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries, des espaces communs et des entrées charretières. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée derrière la haie à 1 m de la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- ■ ■ ■ ■ : Haie d'essences locales (carpinus betulus ou Fagus sylvatica libre interprétation des acquéreurs). A la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ : Haie d'essences locales planter à la charge de l'aménageur. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf notice paysagère).

- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLUiH
- Nota** : Les abris de jardins d'une emprise inférieure à 10 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible. Ils devront être implantés dans la partie arrière des lots.
- : obligation de créer une continuité piétonne
- : Au moins 50% du faîtage principal doit respecter un des deux axes

 : Regard de branchement
télécom 30x30 (tampon béton)
 : Citerneau

 : Coffret de coupure sur socle
 : Boîte branchement eaux usées

 : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"

Si un bâtiment est implanté en limite de propriété la haie ne sera pas imposée.

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.